



Section Ski Alpin

<http://www.uscpcarp.fr>

USCPCARP passionnément

Ski Alpin « Toutes Neiges » ⁽¹⁾

Fonctionnement et règlement intérieur

⁽¹⁾ Toutes activités ski alpin hors compétition FFS

Présentation.

Soucieux de développer la section Ski Alpin, nous souhaitons enrichir notre offre et proposer une alternative attrayante à l'activité compétition. Conformément à notre « marque de fabrique », le produit proposé doit respecter le concept « sportif raisonnablement engagé ». Situé aux antipodes du ski de compétition confiné aux stades de slalom, le ski Toutes Neiges » (hors piste, Freeride, randonnée, raid) est une alternative complémentaire séduisante pour les amateurs de grands espaces sauvages, de neige profonde, voire de fortes pentes...

Ainsi, par la pratique hors piste ou de randonnée, la section Ski Alpin vous propose de découvrir le ski de haute montagne dans le contexte de sorties encadrées par des professionnels. Loin du tumulte des stations de sport d'hiver, le temps d'un weekend, vous pourrez venir partager avec nous le plaisir incomparable du ski hors piste.

Notre terrain de jeu étant techniquement exigeant, les participants devront avoir acquis les bases élémentaires de la pratique du ski « toutes neiges ». Un minimum d'expérience est requise en la matière. En revanche, nous nous appliquons à proposer des sorties typées « No Stress » pour les moins aguerris et « Objectif Neige Profonde & Fortes pentes » pour les plus sportifs. Le cas échéant, des groupes de niveaux peuvent être constitués...

Les sorties sont organisées le weekend. Selon la destination et le programme prévu, ce dernier peut être prolongé d'un, voire de deux jours. Le transport est organisé généralement en voiture.





Section Ski Alpin

<http://www.uspcarp.fr>

USPCARP passionnément

Ski Alpin « Toutes Neiges »

Fonctionnement et règlement intérieur

Vos correspondants.



Michel MALDY

DRD/DSTY VVA VV500

06 73 48 93 06

Responsable de section et trésorier



Virginie LINET

DTI/DITV VVA VV130

01 57 59 99 19 (20 9919)

Secrétaire





Section Ski Alpin

<http://www.uscpcarp.fr>

USCPCARP passionnément

Ski Alpin « Toutes Neiges »

Fonctionnement et règlement intérieur

Le programme.

Le programme des sorties est mis en ligne en début de saison (novembre-décembre).

Notre objectif pour la saison 2012 est de présenter:

- 3 sorties hors piste dont 2 typées « No Stress » et 1, « Fortes Pentés & Neiges Profondes » à La Grave.
- 3 sorties randonnée itinérantes, dont 1 de 4 jours en Oisans.
- En marge de l'activité hors piste et randonnée, nous proposons 1 sortie entraînement slalom Géant (avec ski libre le dimanche) en vue du traditionnel Challenge PSA ouvert à tous, programmé le weekend suivant (Géant le samedi matin, puis ski libre le reste du week-end).

Le calendrier des sorties Ski Alpin est accessible sur notre site:

http://www.uscpcarp.fr/front/calendrier.php?id_section=23

Tarifs et subvention club.

USCPCARP participe au financement des sorties à hauteur d'environ 30%.





Section Ski Alpin

<http://www.uscpcarp.fr>

USCPCARP passionnément

Ski Alpin « Toutes Neiges »

Fonctionnement et règlement intérieur

Modalités d'adhésion.

Renseigner le formulaire d'adhésion, produire un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski et s'acquitter de ses droits d'entrée. Le formulaire d'adhésion est disponible sur:

http://www.uscpcarp.fr/front/presentation_section.php?id_section=23

Coût adhésions 2012:

adhésion club: 10,00€

adhésion activité: 15,00€ ou en formule « Découverte » ⁽²⁾ : 0,00€

Envoyer un seul chèque à l'ordre de « Section SKI ALPIN USCPCARP » ainsi que le formulaire d'adhésion à:

Michel MALDY
DRD/DSTY VVA VV500

ou

Michel MALDY
1 rue de la Bourdonnais
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

⁽²⁾ Formule « Découverte »: s'applique aux skieurs désireux de découvrir la section Ski Alpin en participant à une des sorties de maxi 2 jours proposées par le programme. Dans le cas d'une 2eme participation parmi les autres offres de la saison courante ou à venir, le droit d'entrée de 15,00€ sera demandé.

Modalités d'inscription aux sorties.

Une inscription ne pourra être valide qu'aux conditions requises suivantes:

- S'être acquitté de ses droits d'entrée à l'association et à la section Ski Alpin.
- Avoir produit un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski.
- Avoir versé un acompte de 100,00€ à la section Ski Alpin bon pour engagement « glissant » sur l'ensemble des sorties sur lesquelles l'adhérent est inscrit. Cet acompte a pour vocation de fiabiliser les engagements, et, le cas échéant, de couvrir les frais de désistement...

